

**Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat**

le 17 novembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14 et 15 novembre 2011

2011 DDEES 290 Subvention avec conventions (302.000 euros) à divers organismes et établissements d'enseignement supérieur et de recherche dans le cadre de l'appel à projets " Paris 2030 "

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511 – 1 et suivants ;

Vu le projet en délibération en date du 31 octobre 2011, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à des organismes et des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer les conventions, sur le modèle de la convention type dont le texte est joint à la présente délibération, pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement à des organismes et des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

Article 2 : Une subvention est attribuée aux organismes suivants :

- 40.000 euros à l'Université Paris - Sorbonne Paris 4 pour le compte du Centre André Chastel – UMR 8 150, pour le projet « Les caves à Paris » ;
- 40.000 euros à l'Ecole de Ingénieurs de la Ville de Paris, pour le projet « Réhabilitation thermique du patrimoine ancien (avant 1940) : intégration des enjeux culturels, historiques, environnementaux et économiques dans le projet (RETRACE) »;
- 36.500 euros au CNRS pour le compte du Centre de Recherches Sociologiques et Politiques de Paris pour le projet « Mixité, tolérance et cohabitation spatiale. Le Marais, sociologie d'une diversité parisienne »;

- 40.000 euros au Muséum National d'Histoire Naturelle, pour le projet « Localiser, quantifier et prévoir la biodiversité à Paris : développement d'un outil synthétique. »;
- 40.000 euros au CNRS pour le compte du laboratoire « Groupe Sociétés, Religions, Laïcités », pour le projet « Le protestantisme et les enjeux de l'intégration à Paris » ;
- 25.500 euros au CNRS pour le compte du Centre d'Economie de la Sorbonne, pour le projet « Mobilité de proximité et développement de la ville : une étude prospective du rôle du vélo et de ses dérivés » ;
- 40.000 euros à l'Université Pierre et Marie Curie – Paris 6 pour le compte du Laboratoire « Atmosphères, Milieux, Observations Spatiales », pour le projet « Les nuits parisiennes (étude de la pollution lumineuse nocturne) » ;
- 40.000 euros au CNRS, pour le compte du Laboratoire « Dynamiques Sociales et Recomposition des Espaces » UMR 7533, pour le projet « Désir de nature, alimentation et qualité urbaine à Paris : quand les citoyens veulent refaire « Campagne » ;

Article 3 : La somme correspondante sera imputée à la Rubrique 23, chapitre 65, nature 65738, ligne VF55014 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'année 2011.